

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2005041

Signataire : CAPC

OBJET : Opération d'aménagement "Port - Chemin vert" : Approbation de l'avenant n° 1 à la Convention Public d'Aménagement

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la convention de concession d'aménagement de l'opération « rue du Chemin-Vert – rue du Port » approuvée en 2003

Vu le compte rendu annuel de l'opération « rue du Chemin Vert - rue du Port » présenté par la SIDEC pour l'année 2004 approuvé par la délibération du 15 décembre 2005,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Mouvement Populaire», Mmes GUILIANOTTI, MATHIS, M. ROS, s'étant abstenus,

DELIBERE :

Article 1 : Autorise le maire à signer l'avenant n°1 à la convention publique d'aménagement rue du Chemin Vert-rue du Port,

Article 2 : prend acte de la participation financière de la collectivité à l'opération inscrite dans le bilan prévisionnel arrêté au 31/12/2004 pour un montant de 17 505 379 € TTC à laquelle s'ajoute un montant de cession des espaces publics pour 1 769 719 € TTC.

Le Maire